

D.E.J.E.P.S

PERFECTIONNEMENT SPORTIF

"ESCRIME"

Année
2026



PRÉROGATIVES DU DIPLÔME ET EMPLOIS VISÉS

Le DEJEPS mention escrime est un diplôme professionnel de niveau 5 (RNCP). Il forme des entraîneurs et coordonnateurs de projets sportifs capables d'intervenir auprès de publics compétiteurs et de participer activement au développement et à la structuration d'une organisation.

Il doit notamment :

- ✓ Concevoir, conduire et évaluer des programmes d'entraînement en escrime, en particulier vers la performance sportive
- ✓ Encadrer des groupes de compétiteurs, du niveau départemental au niveau national selon l'arme choisie
- ✓ Mettre en œuvre un projet sportif et associatif en cohérence avec la politique fédérale
- ✓ Assurer la sécurité des pratiquants et le respect de la réglementation

Le titulaire du DEJEPS mention escrime exerce ses fonctions en autonomie et en responsabilité. Il encadre des actions d'entraînement et de perfectionnement, notamment à destination de publics engagés dans une démarche de performance sportive, et coordonne la mise en œuvre de projets de développement au sein de sa structure.

Il peut exercer au sein de structures associatives ou commerciales, de collectivités territoriales, de clubs d'escrime, de comités départementaux ou ligues régionales, ainsi que dans toute organisation développant des projets sportifs liés à l'escrime.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de préparer au DEJEPS mention escrime (diplôme de niveau 5, reconnu par le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative).

A l'issue de la formation et de sa période d'alternance, le stagiaire doit être en capacité de :

Unité capitalisable 1 (UC1) : Concevoir un projet d'action.

Unité capitalisable 2 (UC2) : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action.

Unité capitalisable 3 (UC3) : Conduire une démarche de perfectionnement sportif en escrime.

Unité capitalisable 4 (UC4) : Encadrer l'escrime en sécurité.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Une formation théorique nécessaire à l'acquisition des connaissances de base pour occuper un emploi de niveau 5.

Une formation technique : enseignement et perfectionnement des trois armes olympiques, en pédagogie collective et individuelle.

Une formation pratique, en centre et en alternance.

Volume horaire : 720 heures en formation au sein de l'IFFE et 480 heures en structure d'alternance

Le format de la formation, s'articule autour de cours en présentiel et en distanciel.

D.E.J.E.P.S

PERFECTIONNEMENT SPORTIF

"ESCRIME"

**Niveau 5
RNCP**



CONDITIONS D'ACCÈS

Pour accéder à la formation, vous devez :

- Avoir 18 ans, notamment pour pouvoir être rémunéré.
- Être titulaire du PSC1 ou équivalent.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'escrime.
- Fournir l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté pour les moins de 25 ans.

Tests d'Exigences préalables

Les exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) imposent également :

- Une expérience d'encadrement de 150h minimum pendant au moins une saison sportive.
- La participation à 3 compétitions par an minimum sur 3 saisons sportives.
- La réalisation et l'analyse de différents gestes techniques en situation d'assauts et à la leçon individuelle.
- L'arbitrage de matchs dans une arme de convention.



SÉLECTION

L'effectif de la formation étant limité à vingt stagiaires, des tests de sélection seront organisés par l'IFFE si le nombre de candidats inscrits excède cette capacité, selon la modalité suivante :

- ✓ Un entretien portant sur le projet professionnel et la motivation des candidats



CALENDRIER

Date limite de dépôt des dossiers : 30 Mars 2026

Tests d'Exigences Préalables : 21-22 Avril 2026

Positionnement : 21-22 Avril 2026

Début de formation : 1er Juin 2026



COÛT DE LA FORMATION

Les frais d'inscription à la formation s'élèvent à **20€**.

Le coût des tests d'exigences préalables s'élèvent à **30€**.

Les coûts pédagogiques de la formation DEJEPS s'élèvent à **8640€** maximum, le coût définitif étant calculé à l'issue du positionnement, une fois le parcours de formation établi.

Le règlement peut être échelonné sur toute la durée de la formation.

Prise en charge financière possible :



Pour devis : prendre contact avec l'IFFE

@ CONTACT

Renseignements et inscriptions :

Maéva LE BLANC, responsable administrative de la formation

maeva.leblanc@ffescrime.fr

Lionel PLUMENAIL, coordinateur du DEJEPS

lionel.plumenail@ffescrime.fr

